

A L'ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

C'EST L'HEURE DE NOUS AUGMENTER



A NOS DIRIGEANT.E.S AP-HP

La publication du décret revalorisant le SMIC au 1er janvier 2026 met en lumière une réalité aussi choquante qu'indéfendable : la Fonction Publique Hospitalière paie ses agent.e.s en dessous du minimum légal.

Six échelons de la catégorie C1 et trois échelons de la C2 se retrouveront sous le SMIC.

INFÉRIEUR AU SMIC !

Grille C1 : Agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ) de classe normale, Agent d'entretien qualifié (AEQ), Adjoint administratif.

ECHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	366	1801,74€
2	1 an	367	1806,66€
3	1 an	368	1811,58€
4	1 an	369	1816,51€
5	1 an	370	1821,43€
6	1 an	371	1826,35€
7	3 ans	372	1831,28€
8	3 ans	373	1836,20€
9	3 ans	376	1850,97€
10	4 ans	377	1855,89€
11		387	1905,12€

ECHELON	DURÉE	INDICE MAJORÉ	SALAIRE DE BASE BRUT
1	1 an	367	1806,66€
2	1 an	369	1816,51€
3	1 an	370	1821,43€
4	1 an	373	1836,20€
5	1 an	374	1841,12€
6	1 an	376	1850,97€
7	2 ans	377	1855,89€
8	2 ans	385	1895,27€
9	3 ans	397	1954,34€
10	3 ans	409	2013,42€
11	4 ans	417	2052,80€
12		425	2092,18€

INFÉRIEUR AU SMIC !

Grille C2 : ASHQ de classe supérieure, Aide Médico - Psychologique AMP, Accompagnant éducatif et social AES, Ouvrier principal 2ème classe (ancien OPQ et MO), Agent de maîtrise, Conducteur ambulancier, Adjoint administratif principal 2ème classe.

Les grilles des agentEs indispensables au fonctionnement de l'hôpital, ASH, AEQ, agents administratifs, conducteurs ambulanciers et tant d'autres sont à bout de souffle !

STOP aux rémunérations FORTminables...

CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE, CAR ELLE :

- ❌ Vide les grilles indiciaires de tout sens,
- ❌ Fige les carrières et écrase l'ancienneté,
- ❌ Entérine le gel de la GIPA,
- ❌ Aggrave la crise d'attractivité à l'APHP et perpétue les inégalités professionnelles, notamment entre les femmes et les hommes.

L'indemnité différentielle n'est pas une solution : c'est un pansement sur une plaie béante, un cache-misère qui repousse l'explosion sociale sans jamais la prévenir.

NOUS EXIGEONS SANS DÉLAI :

- ➡ Une revalorisation significative du point d'indice,
- ➡ Une refonte complète et ambitieuse des grilles de la catégorie C,
- ➡ La garantie qu'aucun.e agent.e ne perçoive un traitement de base inférieur au SMIC,
- ➡ Un doublement de rémunération sur une carrière.

À défaut de réponses rapides et concrètes, vous porterez la responsabilité d'un nouveau décrochage de nos rémunérations, d'une démobilisation massive des agentEs et d'un affaiblissement durable de l'hôpital public, peut être une stratégie pour nous priver de tout.

Les agentEs ne demandent ni primes aléatoires, ni arbitraire, ni manière de servir (qui reste subjective). Iels exigent une rémunération évolutive, sans barrage, ni ration et fondée sur l'ancienneté.

ET LA VIE CHÈRE À PARIS N'EST PAS UN SLOGAN :

c'est la vraie vie. Alors que l'indemnité de résidence est un levier immédiatement mobilisable, sans «réinventer le Ségur». Et puisque la nomination du directeur général relève du conseil des ministres, nous espérons qu'il ne renverra pas la responsabilité à la seule DGOS, mais que son carnet d'adresses politiques saura inspirer ceux qui gouvernent.



ENSEMBLE DÉFENDONS NOS RÉMUNÉRATIONS À L'HÔPITAL PUBLIC

JE ME SYNDIQUE

(votre adhésion restera strictement confidentielle)

ECRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Groupe WhatsApp : ... OUI... NON...
 Téléphone : Adresse mail :
 Profession : Service :
 Catégorie (A,B,C) : Signature :

Merci de retourner ce bulletin complété et signé accompagné de votre RIB :
 SYNDICAT CGT Robert-Debré

48 boulevard Sérurier - 75019 Paris
 Tél. : 01 40 03 24 26
 syndicat.cgt.rdb@aphp.fr

Les syndiqué.es bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant égal à 66 % de la cotisation

(ex. : une cotisation mensuelle de 20€, reste à la charge du syndiqué.e 6,80€ après impôts)

